

<b>OBJET</b>	<b>: L'intégration, parlons-en. « CAP 48 : La Solidarité, c'est magique ! » Opération 2004</b>
--------------	--

- A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Communauté française ;
- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes ;
- A la Fédération des Ecoles Libres Subventionnées Indépendantes ;
- Au Conseil permanent de l'Enseignement officiel neutre subventionné ;
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs des Internats autonomes et annexés organisés par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs des Internats subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des Centres PMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents ;
- Aux fédérations des Associations de Parents .
- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Membres du service d'Inspection des Centres PMS ;
- Aux Organisations syndicales ;

<b>Autorité</b>	<b>:</b>	<b>Ministre</b>	<b>Signataire</b>	<b>:</b>	<b>Pierre HAZETTE</b>
-----------------	----------	-----------------	-------------------	----------	-----------------------

Nombre de pages : 7 texte et annexes

Madame, Monsieur,

Pour que tout enfant ou jeune, souffrant d'un handicap ou d'une affection médicale chronique ou au long cours, puisse fréquenter, légitimement, l'enseignement et les multiples activités culturelles, de loisirs et de sports, l'accessibilité des lieux n'est pas le seul obstacle à aplanir.

L'intégration pour les « personnes à mobilité réduite » est un souci de tous les instants et son échec une frustration éprouvante.

Revenons brièvement sur la sémantique du mot **intégration** et accordons-nous sur les objectifs à lui assigner et sur les acteurs de cette démarche.

Il peut s'agir pour un individu ou un groupe de s'incorporer à une collectivité ou à un milieu ? C'est une des réalités de l'intégration mais qui, à la réflexion, pourrait sous-entendre ségrégation, discrimination si la collectivité ou le milieu n'est pas naturellement et spontanément ouvert.

La définition qu'en donne Lalande me paraît plus appropriée : « Etablissement d'une interdépendance plus étroite entre les membres d'une société ». Cette définition pourrait contenir la dimension de complémentarité des individus et le souci que chacun doit avoir des autres. C'est en soi une approche citoyenne égalitaire où chacun, sans échelle de capacité ou de valeur, aura à donner et à recevoir.

**L'opération CAP 48** invite les établissements scolaires à organiser, en début de la prochaine année scolaire, des événements porteurs d'un message d'intégration et engendrant une récolte de fonds en faveur des personnes handicapées.

Comme ses organisateurs le signalent bien, l'intégration commence à l'école où l'enfant apprend à respecter les différences et à devenir un citoyen.

Si une population de 30.000 élèves fréquente **l'enseignement spécialisé**, nombreux sont les enfants et adolescents à problèmes spécifiques qui suivent les cours dans **l'enseignement ordinaire** voire à domicile et pour lesquels j'ai tenté de mettre en place diverses mesures qui contribuent à l'accueil, l'éducation et l'instruction les plus adaptés possible.

Le Décret organisant l'enseignement spécialisé et l'accord de coopération en matière d'intégration, signé avec la Région wallonne et bientôt avec la COCOF, tendent vers une amélioration des conditions de vie scolaire des enfants et des jeunes à problèmes spécifiques et permettent d'une manière officielle :

- de favoriser l'intégration ;
- de garantir la continuité de la prise en charge ;
- d'assurer la coordination entre les différents intervenants ;
- et d'ainsi répondre aux différents besoins spécifiques de l'enfant.

J'espère que les décisions prises vont permettre à ces enfants et à leurs parents d'envisager le cursus scolaire avec plus de sérénité et dans la connaissance et le respect des difficultés spécifiques de chaque enfant ou jeune malade ou handicapé.

J'invite et encourage chaque établissement scolaire à réfléchir et à mettre en œuvre des projets concrets d'intégration ou de solidarité dans le cadre de la prochaine opération CAP 48 et à prendre contact avec les organisateurs selon les directives figurant sur les 4 pages annexées.

Je vous remercie de votre collaboration et je me réjouis de vos initiatives.

Votre dévoué,

**Pierre HAZETTE**



Bruxelles, le 19 mai 2004  
Réf. MFH/fc – 2004/116

## **LA SOLIDARITÉ, C'EST MAGIQUE – TOUS ENSEMBLE FAISONS CHANGER LES CHOSES.**

En 1957, un animateur de la RTBF, qui s'appelait alors l'INR, a lancé sur les chaînes radio une grande opération de solidarité pour venir en aide aux enfants handicapés. Il était lui-même papa d'un enfant handicapé et savait qu'il y avait beaucoup à faire pour améliorer leur vie.

A l'époque, les enfants handicapés vivaient dans des institutions ou chez leurs parents et étaient très peu scolarisés.

L'opération s'appelait 48 81 00 et au cours des années, des bénévoles ont récolté près de 450.000.000 d'€ pour acheter des voitures pour transporter les personnes handicapées, construire des maisons d'accueil, installer des ascenseurs... Ainsi, 48 81 00 est venu en aide à plus de 50.000 personnes handicapées et 2.000 institutions.

Aujourd'hui, les personnes handicapées, enfants et adultes, veulent avoir une place dans la société et pour mieux répondre à cette volonté d'intégration, en 2003, 48 81 00 est devenu CAP48. Quelques chiffres témoignent de la nécessité de poursuivre et d'encourager l'aide aux personnes handicapées : en Europe, 1 personne sur 10 est handicapée; 1 famille sur 4 compte parmi ses membres 1 personne handicapée. En Belgique, 2 enfants sur 100 souffrent d'un handicap mental. Des milliers sont non-voyants ou mal-entendants; d'autres sont infirmes moteur-cérébraux ou se déplacent difficilement. La liste est longue, chaque cas est différent mais tous veulent participer à la vie en société. Il est donc urgent et indispensable de donner les moyens à chaque individu de s'intégrer. Il ne faut pas que le handicap, quel qu'il soit, physique ou mental, soit la cause d'un rejet.

L'intégration commence à l'école. C'est là que le futur adulte apprend la vie en société; c'est là qu'il apprend à respecter les différences des autres, à devenir un citoyen du monde.

Le droit à l'éducation est inscrit dans « la déclaration universelle des droits de l'Enfant ». Aujourd'hui, en Belgique, beaucoup d'enfants handicapés reçoivent une éducation de qualité, adaptée à leur handicap, dans le réseau de l'enseignement « spécial » ou intégré dans l'enseignement « ordinaire ».

Ces expériences développent un climat de tolérance, un apprentissage exceptionnel à la vie ensemble, à la connaissance de l'autre.

CAP48 peut compter sur des milliers de bénévoles (de 5 à 7.000) pour récolter les fonds qui procureront aux personnes handicapées, celles qui vivent en institution et les autres, les moyens de s'intégrer et de parvenir à plus d'autonomie. Mais pour les aider mieux encore, CAP48 a besoin des jeunes, de vous. D'abord pour participer du 8 au 17 octobre, à « la vente des magix », des modules de construction colorés, symbole d'une société qui se construit. Mais vous pouvez aussi tous ensemble, élèves, parents et professeurs organiser des événements porteurs d'un message d'intégration et engendrant une récolte de fonds.

En 2003, quelques classes se sont mobilisées spontanément pour créer un événement mobilisateur qui réunissait récolte de fonds et mise en valeur des valeurs d'insertion. Ainsi, à Bruxelles, une institutrice a réalisé avec ses élèves et l'Administration Communale, un circuit d'apprentissage aux déplacements pour personnes à mobilité réduite. A Mons encore, une autre institutrice a organisé une après-midi nettoyage de voitures avec ses élèves et des enfants handicapés....

Il y a beaucoup à faire et nous sommes convaincus que les bonnes idées ne manquent pas. A vous de les réaliser !!!

Si vous souhaitez être bénévole, organiser un événement, avoir un contact avec une institution pour mieux comprendre la situation du handicap, contactez-nous au 02/737.48.81.

Nous pourrions ainsi assurer le suivi de vos projets : information sur le site de CAP48 ([www.CAP48.be](http://www.CAP48.be)), soutien par du matériel de visibilité ... Et comme nous voulons resserrer les liens entre les bénévoles, développer un véritable lien de solidarité entre les personnes handicapées et les autres, CAP48 organisera des événements qui rassembleront les écoles et bénévoles les plus motivés et les plus dynamiques. En novembre prochain, nous clôturerons à Paradisio la campagne 2004 avec nos bénévoles les plus efficaces et performants. D'autres projets sont à l'étude pour vous remercier : matériel Hi-Fi pour la meilleure classe....

Nous comptons sur vous.

La solidarité, c'est magique. Aidez-nous à les aider.

Renaud TOCKERT,  
Administrateur Délégué.

Edouard DESCAMPE,  
Président.

## **CAP48**

**RADIO - TELEVISION BELGE DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE**

asbl Opération de solidarité 48.81.00 – Boulevard A. Reyers, 52 – B-1044 Bruxelles – Bureau 11M58  
Compte bancaire : 732-4800000-06 – [www.CAP48.be](http://www.CAP48.be) - fax 02/737.28.07 – [mfh@rtbf.be/msr@rtbf.be](mailto:mfh@rtbf.be/msr@rtbf.be)

ANNEXE : Bulletin d'inscription

**I : bulletin individuel**

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

.....

.....

N° DE TEL. : .....

**SOUHAITE PARTICIPER A LA VENTE DES MAGIX**

(si nécessaire, compléter pour les autres membres de la famille qui participeront à la vente).

.....

.....

.....

DATE ET SIGNATURE.

---

Dès réception de ce bulletin, nous vous mettrons en contact avec le responsable CAP48 de votre région.

**CAP48**

**RADIO - TELEVISION BELGE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE**

asbl Opération de solidarité 48.81.00 – Boulevard A. Reyers, 52 – B-1044 Bruxelles – Bureau 11M58

Compte bancaire : 732-4800000-06 – [www.CAP48.be](http://www.CAP48.be) - Fax 02/737.28.07 – [mfh@rtbf.be](mailto:mfh@rtbf.be)/[msr@rtbf.be](mailto:msr@rtbf.be)

**II : organisation d'un événement**

DESCRIPTION : .....

.....

.....

.....

LIEU DE L'EVENEMENT : .....

RESPONSABLE DE L'EVENEMENT :

-QUALITE : (professeur ...) : .....

-NOM : .....

-ADRESSE : .....

.....

.....

-TEL : .....

DATE ET SIGNATURE :

---

Dès réception de votre projet, nous vous mettrons en contact avec le responsable local de CAP48 qui coordonne l'ensemble des opérations de récolte de fonds dans votre région.

**CAP48**

**RADIO - TELEVISION BELGE DE LA COMMUNAUTE  
FRANÇAISE**

asbl Opération de solidarité 48.81.00 – Boulevard A. Reyers, 52 – B-1044 Bruxelles – Bureau 11M58  
Compte bancaire : 732-4800000-06 – [www.CAP48.be](http://www.CAP48.be) - tél. 02/737.28.07 – [mfh@rtbf.be/msr@rtbf.be](mailto:mfh@rtbf.be/msr@rtbf.be)